



12^e QUADRASOLO



Méditerranée

du 23 au 30 août 2013

Avis de Course

Programme provisoire

Vendredi 23 août:	Accueil et contrôles à Marseille
Samedi 24 août:	1 ^{ère} étape Marseille - Marseille
Dimanche 25 août :	2 ^{ème} étape Marseille - La Seyne sur mer
Lundi 26:	3 ^{ème} étape : La Seyne sur mer - Rade de Toulon
Mardi 27 août :	4 ^{ème} étape : La Seyne sur mer - Sanary sur mer
Mercredi 28 et Jeudi 29 août :	5 ^{ème} étape : Sanary sur mer - Sanary sur mer
Vendredi 30 août :	6 ^{ème} étape : Sanary sur mer - Marseille

1 Organisation

Association Course des Vieux Safrans
Société Nautique de Marseille

2 Règles de course

L'épreuve sera régie par :

- Les règles définies dans les règles de course à la voile (R.C.V.) 2013-2016
- Les règles de classes et les règles de jauges concernées
- Le règlement du Championnat Double Méditerranée IRC UNCL 2013

3 Admissibilité et inscription

Deux épreuves ont lieu simultanément : l'une en solo, l'autre en duo.

Elles sont ouvertes à tous les bateaux **jaugés IRC** :

- **pour les solos : de longueurs comprises entre 8,50 et 11 mètres.** Avec la permission de l'Autorité de Rating (UNCL), la Règle IRC 8.2 est modifiée pour accepter les bateaux français titulaires d'un **LV IRC Certificat**.
- **pour les duos : de longueurs comprises entre 8,50 et 12.50 mètres**

Age minium concurrents solos : 40 ans dans l'année

Age minium concurrents duos : l'équipage doit être composé au minimum d'une personne de plus de 40 ans dans l'année

Les bateaux doivent être armés dans leur catégorie de navigation conformément à l'arrêté du 30 septembre 2004.

Les bateaux devront être équipés d'un **moteur fixe**, en bon état de fonctionnement disposant d'une autonomie relative avec l'étape à courir, ainsi que d'une VHF fixe d'une puissance de 25 W.

Pour l'étape de nuit, les coureurs devront porter sur eux une lampe Flash-light.

Les concurrents devront faire parvenir pour fin juin au plus tard leurs frais d'inscription, soit **370 euros pour les solos et 490 euros pour les doubles** au Comité d'Organisation seul juge pour accepter ou refuser une inscription, à l'adresse suivante : Société Nautique de Marseille - Inscription Quadrasolo - Pavillon Flottant - Quai de Rive-Neuve - 13007 Marseille

4 Publicité

La Publicité sera restreinte à la catégorie A

5 Classement

Il y aura un classement Solos et un classement Duos. Une course pourra être retirée à l'exception de la dernière manche et de l'étape de nuit.

6 Contrôles

Les bateaux et concurrents devront se trouver à la disposition du Comité de Course le vendredi 23 août à partir de 10 heures.

Les contrôles seront effectués le vendredi 23 et le samedi 24 août jusqu'à 10 heures.

7 Responsabilité

Les concurrents participent à l'épreuve à leur propre risque (Règle N°4 des R.C.V.). l'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de l'épreuve, aussi bien avant, pendant, qu'après l'épreuve.

En outre, chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

8 Modification

L'Organisation se réserve le droit de modifier le déroulement de la course, notamment en cas d'avis de coup de vent, sans que les concurrents puissent se prévaloir d'un préjudice.

L'engagement à la QUADRASOLO MEDITERRANEE implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tous renseignements et inscriptions en ligne sur le site www.lanautique.com rubrique Quadrasolo

Tél : 04 91 54 32 03 Fax : 04 91 33 41 03